



## BAREME HONORAIRES à compter du 01 Avril 2022

### IMMOBILIER TRADITIONNEL et ANCIEN :

#### HONORAIRES TRANSACTIONS :

PRIX de VENTE NET VENDEUR	HONORAIRES
Jusqu'à 29.999 €	4 000 € TTC
De 30.000 € à 34.999 €	4 500 € TTC
De 35.000 € à 44.999 €	5 000 € TTC
De 45.000 € à 49.999 €	5 500 € TTC
De 50.000 € à 64.500 €	6 000 € TTC
De 65.000 € à 74.999 €	6 500 € TTC
De 75.000 € à 84.999 €	7 500 € TTC
De 85.000 € à 94.999 €	8 500 € TTC
De 95.000 € à 129.999 €	9 500 € TTC
De 130.000 € à 159.999 €	11 000 € TTC
De 160.000 € à 169.999 €	12 000 € TTC
De 170.000 € à 179.999 €	13 000 € TTC
De 180.000 € à 219.999 €	16 000 € TTC
De 220.000 € à 279.999 €	18 500 € TTC
De 280.000 € à 319.999 €	21 500 € TTC
De 320.000 € à 399.999 €	23 500 € TTC
De 400.000 € à 499.999 €	25 500 € TTC
De 500.000 € à 549.999 €	26 500 € TTC
De 550.000 € à 624.999 €	27 500 € TTC
Au-delà de 625.000 €	4,5 % TTC



#### AGENCE PAUL

Transaction | Gestion Locative | Location  
Commerces et Entreprise

• 41, Place Gambetta  
24100 Bergerac  
T. 05 53 74 24 24

• 3 Place du 8 Mai 1945  
24520 Mouleydier  
T. 05 53 57 57 25

agencepaul@orpi.com

[www.orpi.com](http://www.orpi.com)

Les honoraires transactions se calculent à partir du prix net vendeur, et sont en général à la charge du vendeur. Ils s'appliquent au mandat By Orpi ou Exclusif. Dans les autres cas le barème qui s'applique est celui de la tranche préalable à la précédente excepté pour les prix supérieurs ou égal à 850.000 € le barème minimum est de 4 % TTC.

**AVIS DE VALEUR : maison Type 4 - 10Km maximum de BERGERAC**

**150€ TTC maximum**

### HONORAIRES LOCATIONS

**Pour les locaux d'habitations nus, meublés et de droit commun (Soumis à la loi du 6 juillet 1989, art5)**

	Part locataire	Part bailleur
Entremise et négociation		50 €
Visite-constitution du dossier locataire- rédaction de bail	7,50%TTC du loyer annuel (dans la limite du plafond légal de 8€/m <sup>2</sup> )	7,50%TTC du loyer annuel
Etat des lieux – location vide	1% TTC du loyer annuel	1% TTC du loyer annuel
Etat des lieux –location meublée	1% TTC du loyer annuel (dans la limite du plafond légal de 3€/m <sup>2</sup> )	1% TTC du loyer annuel

### HONORAIRES de GESTION LOCATIVE (Charge bailleur)

Offre de base (Gestion financière, Gestion Administrative et Fiscale, Gestion Technique)	7,80% TTC* des encaissements mensuels hors dépôt de garantie (loyers et charges comprises), ainsi qu'un forfait de 2,94 € TTC /mois/propriétaire pour les frais administratifs
Option 1 : (Gli, Dégradation immobilières, protection juridiques, Inoccupation)	2,90% TTC* du quittancement (loyers et charges comprises)
Option 2 : (Gli, Dégradation immobilières, Protection Juridiques, Inoccupation + vacances locatives)	4.9% TTC* du quittancement (loyers et charges comprises)

\*Taux révisable chaque année, TVA au taux en vigueur.